

Compte rendu des débats sur les thématiques abordées lors de la Session des Jeunes *100 Voix 2025*

Préambule

Suite à la Session des Jeunes organisée en 2014 lors des festivités du bicentenaire de l'entrée de la République et Canton de Neuchâtel au sein de la Confédération helvétique, une motion a été déposée afin de demander l'institution d'une Session des Jeunes. Suite à cette motion, la loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires (LSAJ), du 17 février 2009 ([RSN 410.82](#)) a été modifiée par le Grand Conseil le 6 décembre 2023. L'article 14 LSAJ prévoit désormais l'organisation d'une session des jeunes tous les trois ans.

Art. 14 LSAJ : ¹Le département organise une session des jeunes tous les trois ans. Le secrétariat général du Grand conseil apporte son soutien.

²Les participant-e-s à cette session doivent être représentatif-ve-s de la jeunesse et seront désigné-e-s par leurs pairs ou de manière aléatoire.

Intitulée « 100 voix », la Session des Jeunes organisée en 2025 par le Canton de Neuchâtel comportait six thématiques choisies par les départements et la Chancellerie. Ces thématiques sont issues de dossiers actuels afin de permettre aux propositions des jeunes de s'intégrer aux politiques du canton et de l'administration cantonale. Afin d'entendre la voix et les idées de jeunes de différents horizons, les réflexions se sont déroulées en plusieurs temps. Celles-ci ont débuté au sein de groupes de réflexion décentralisés qui se sont réunis dans des lieux partenaires, tels que les Centres d'animation socio-culturelle du canton de Neuchâtel, le Parlement des Jeunes de Val-de-Travers et la Fondation Carrefour (ASAP). Les jeunes de ces lieux ont ainsi pu participer aux réflexions et émettre des propositions, sans être pour autant inscrit-e-s à la Session des Jeunes. Par la suite, une journée de préparation à la Session des Jeunes a eu lieu le 1^{er} octobre avec les jeunes sélectionné-e-s. Cette séance n'était pas obligatoire et un peu plus de 70 jeunes y ont participé dans l'objectif de se familiariser avec les thématiques, de rencontrer les participant-e-s et intervenant-e-s et d'émettre des propositions. Le 28 octobre, les jeunes sélectionné-e-s se sont rendus à la Session des Jeunes et ont pu lire les différentes propositions émanant du travail réalisé dans les groupes de

réflexion décentralisés et dans la séance préparatoire à la Session. Sur cette base, ils ont pu débattre et développer des propositions, qui ont été rédigées sous la forme de pétitions. Les 6 pétitions ont été présentées et débattues en Plénum et votées avant d'être transmises au Grand Conseil.

Ce document fait le compte-rendu des réflexions et débats des groupes de réflexion décentralisés, de la séance préparatoire du 1^{er} octobre 2025 et de la Session des Jeunes le 28 octobre 2025. Afin de faciliter la compréhension, chaque thématique est d'abord présentée. Les réflexions et propositions des jeunes sont ensuite exposées. Enfin, un résumé des débats et questionnements ayant eu lieu en Plénum est fait. Les pétitions dans leur forme finale se trouvent en annexe.

Table des matières

1. DISCRIMINATIONS ET VIOLENCES DE GENRE	4
1.1 IDÉES ET PROPOSITIONS DES JEUNES.....	4
1.2 DÉBATS.....	6
2. SANTÉ MENTALE ET NUMÉRIQUE CHEZ LES JEUNES	7
2.1 IDÉES ET PROPOSITIONS DES JEUNES.....	7
2.2 DÉBATS.....	9
3. IMPACT DE LA DETTE ET DU SURENDETTEMENT SUR LES JEUNES ET LES FAMILLES	10
3.1 IDÉES ET PROPOSITIONS DES JEUNES.....	10
3.2 DÉBATS.....	12
4. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DANGERS NATURELS	13
4.1 IDÉES ET PROPOSITIONS DES JEUNES.....	13
4.2 DÉBATS.....	15
5. ACCÈS À LA CULTURE CHEZ LES JEUNES	15
5.1 IDÉES ET PROPOSITIONS DES JEUNES.....	16
5.2 DÉBATS.....	17
6. PARTICIPATION DES JEUNES AUX VOTATIONS	18
6.1 IDÉES ET PROPOSITIONS.....	18
6.2 QUESTIONS ET DÉBATS.....	20
7. ENQUÊTE DE SATISFACTION	22
8. CONCLUSION.....	23

1. Discriminations et violences de genre

Les discriminations et violences basées sur le genre regroupent l'ensemble des inégalités, des exclusions et des agressions subies par des individus ou groupes d'individus en raison de leur sexe, de leur genre, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle.

Ces violences et discriminations peuvent avoir lieu partout : à l'école, dans le cadre familial, dans le cadre professionnel, avec des ami-e-s,.... Elles peuvent prendre plusieurs formes telles que des violences physiques, psychologiques, économiques, du harcèlement mais aussi des difficultés d'accès à certains droits ou prestations.

En Suisse selon une étude de gfs.bern (Société pour le développement de la recherche sociale pratique), 4 femme sur 10 ont déjà souffert de discrimination de genre. À Neuchâtel, selon une enquête de l'office de la politique familiale et de l'égalité, plus d'un tiers des personnes non cisgenres et non hétérosexuelles ont déclaré avoir été exposées à des discriminations sur les 12 derniers mois.

Pour prévenir ces violences, plusieurs mesures ont été prises par l'Office de la politique familiale et de l'égalité ou le seront dans un futur proche :

- Un plan d'action contre les violences domestiques a été mis en place en 2022 et a pris fin en 2025.
- Un nouveau plan d'action pour lutter contre les violences de genre démarrera en 2026 et prendra fin en 2029.

Dans le cadre de la Session des Jeunes 2025, les participant-e-s ont été invité-e-s à réfléchir à des idées et propositions de mesures contre les discriminations et violences de genre

1.1 Idées et propositions des jeunes

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session sont regroupées dans trois chapitres : aide et justice ; prévention et sensibilisation ; communauté.

1.1.1 Aide et justice

Les jeunes ont proposé de mettre en place des espaces sûrs pour les victimes de violences et discriminations de genre. Les personnes concernées pourraient s'y rendre pour parler, être soutenues et plus globalement pour y trouver une aide auprès de professionnel-le-s de la thématique mais aussi d'autres victimes. Ces échanges leur permettraient de savoir qu'elles ne sont pas seules dans cette situation et qu'elles ne doivent pas avoir honte. Il a également

été proposé que ces espaces ressources puissent être disponibles dans des lieux tels que les écoles et les entreprises.

Dans d'autres propositions, il a été émis l'idée de mettre en place des systèmes de médiation et d'écoute accessibles. Une proposition en ce sens suggère de créer des structures de médiation subventionnées par l'État qui agiraient dans les écoles et proposeraient de l'aide et de la prévention contre le harcèlement et les discriminations. Ces structures seraient centrées sur l'écoute des victimes et la facilitation des échanges entre deux partis (victime et agresseur). Elles pourraient également mettre en place, de manière rapide et efficace, des sanctions proportionnelles à la gravité des faits et accompagneraient, au besoin, les victimes dans les démarches judiciaires. Les intervenant-e-s seraient des médiateur-trice-s formé-e-s et impliqué-e-s en permanence au sein des écoles.

Une autre proposition rejoint l'idée de mettre en place un système de médiation et d'écoute accessible mais suggère d'y impliquer les jeunes. Ceux-ci seraient alors mobilisés pour intervenir en cas de situations de discriminations ou de violences et pourraient agir en amont par de la prévention. Ils seraient sensibilisés au travers de cours à l'école sur la manière de réagir lors de ces situations.

Finalement il a été suggéré de mettre en place davantage de sanctions face aux comportements inadéquats et de faciliter les procédures légales pour les victimes.

1.1.2 Prévention et sensibilisation

Il a été proposé par les jeunes de mettre en place des campagnes de sensibilisation à visée éducative et préventive afin de rendre attentive la population aux discriminations et violences de genre existantes aujourd'hui en Suisse. Cette sensibilisation pourrait prendre la forme d'événements, de publicité, de contenus sur les réseaux sociaux, de reportages dans les médias ou de divers supports tels que des livres, des BD, des films ou des courts-métrages. Les associations concernées pourraient également faire davantage de prévention dans la rue, les entreprises et les écoles. L'idée a également été émise de mettre en place une expérience sociale d'échange de rôles durant quelques semaines, afin de faire prendre conscience des discriminations et violences que peuvent vivre les femmes au quotidien.

Une autre proposition suggère de renforcer la prévention et la sensibilisation au sujet de l'inclusion et de la déconstruction des stéréotypes de genre dans les écoles et auprès des parents. Pour cela les jeunes ont imaginé faire appel au GSN (Génération Sexualités Neuchâtel) afin d'organiser une formation continue obligatoire auprès des enseignant-e-s de scolarité obligatoire et post-obligatoire, ainsi que des séances obligatoires qui aurait lieu

chaque année auprès des parents d'élèves. L'objectif de cette proposition serait de déconstruire les normes cis-genrées et hétéronormées dès le plus jeune âge.

1.1.3 Communauté

Il a été suggéré de créer un espace communautaire ouvert en permanence pour les personnes subissant toutes formes de discriminations. Cet espace serait centré sur les jeunes mais ouvert à toutes et tous. Il aurait pour objectif de permettre aux personnes le fréquentant de partager des bons moments, en se sentant en sécurité et compris par les autres. Cela pourrait les aider à oublier un instant leurs problèmes et les discriminations subies. Cet espace serait géré par des animateur-trice-s qui y proposeraient des activités.

Afin de faciliter l'accès à une communauté, il a également été suggéré de mettre en place des formes de blind date amicaux permettant de rencontrer des personnes partageant un vécu commun.

1.2 Débats

Plusieurs questions et critiques ont permis de clarifier l'objet de la pétition (cf. annexe 1).

Il a relevé la similitude de la proposition avec des prestations accueillant des victimes de discriminations telle que le GSN. Les jeunes présentant la pétition ont alors spécifié que ces espaces ne prendraient pas la forme d'associations tels que le GSN puisqu'ils permettraient à toute personne le souhaitant de partager des activités de loisirs et non pas uniquement de parler des violences et discriminations de genre. Cela permettrait aux victimes de ces discriminations d'oublier leurs problèmes le temps d'une activité, dans un espace sûr. Cela s'apparenterait donc davantage à un centre de loisirs ayant une sensibilisation particulière aux violences et discriminations de genre, bien que cet espace serait également ouvert à des victimes d'autres types de discrimination et à des personnes non victimes de discriminations.

Il a également été notifié qu'un système de médiation existait déjà dans les écoles obligatoires. Il a alors été expliqué que celui-ci était géré par des professeur-e-s, ce qui peut être un frein pour les jeunes. Afin de permettre aux jeunes de se sentir à l'aise de demander de l'aide, il est proposé dans cette pétition que ce système de médiation soit pris en charge par des médiateur-trice-s professionnel-le-s.

La question de l'âge a été abordé. En effet, certains jeunes ont émis la crainte que le sujet de la sexualité et du genre ne soit pas adapté à des enfants. Il a ainsi été spécifié que la prévention auprès des jeunes se ferait de manière proportionnée en fonction de l'âge. L'objectif étant de pouvoir prévenir les discriminations et violences de genre, il est important d'éduquer

les jeunes le plus tôt possible, afin d'éviter l'émergence de comportements de discriminations ou de violences. Cela permettrait également aux jeunes, lorsqu'ils ressentent le besoin de parler du sujet, de savoir où ils peuvent trouver de l'aide, sans ressentir de honte.

Enfin, il a été mentionné le fait que de la prévention se fait déjà dans les écoles sur ce sujet.

La pétition a été refusée à 35 voix contre 32 et 16 abstentions.

2. Santé mentale et numérique chez les jeunes

Le numérique prend une place importante dans le quotidien des jeunes et internet est devenu accessible presque partout et en tout temps. En Suisse, selon l'étude JAMES de 2024¹, 98% des jeunes entre 12 et 19 ans possèdent un téléphone portable.

Ces technologies offrent de nombreuses opportunités aux jeunes, ils peuvent s'en servir pour exprimer leurs opinions, partager, discuter, nouer des liens, être créatifs, s'informer, apprendre et jouer. Cependant elles peuvent aussi créer des difficultés et même des dangers tels que le cyberharcèlement et l'accès à du contenu violent, de la désinformation, de l'anxiété, des problèmes de sommeil ou de la surcharge d'informations.

Dans le cadre de la Session des Jeunes, les jeunes ont été invité-e-s à réfléchir à des idées et à des propositions afin protéger la jeunesse et prévenir les dérives négatives du numérique.

2.1 Idées et propositions des jeunes

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session sont regroupées en trois catégories : prévention, sensibilisation et aide ; formation et école ; législation.

2.1.1 Prévention, sensibilisation et aide

Les différentes propositions et réflexions émises par les jeunes ont questionné la manière dont se font la prévention et la sensibilisation sur les sujets de la santé mentale et du numérique. Ainsi, les jeunes ont prôné une prévention efficace, constructive non basée sur les interdits et la peur et valorisant l'utilisation saine et productive du numérique. Ils conseillent donc un

¹ Külling-Knecht, C et al. (2024). JAMES – Jeunes, activités, médias – enquête Suisse. https://www.zhaw.ch/storage/psychologie/upload/forschung/medienpsychologie/james/2018/JAMES_2024_FR.pdf

accompagnement plutôt que des interdictions qui seraient sûrement contournées. Leur idée serait de faire davantage de prévention dans les écoles pour identifier plus rapidement les comportements problématiques (p.ex. addiction ou harcèlement, risques des réseaux sociaux, etc.), savoir comment les gérer et vers qui se tourner. Il a également été proposé que ces actions de sensibilisation et prévention soient faites par des pairs. En effet, les jeunes ont exprimé le besoin de privilégier les échanges entre jeunes et les témoignages de personnes proches du sujet, plutôt que des professionnel-le-s qu'ils ne connaissent pas.

Concernant le rôle que peuvent jouer les jeunes, il a également été suggéré de mettre en place un système d'aide entre pairs de type « parrains-marraines ». Il s'agirait d'adolescent-e-s un peu plus âgés qui parraineraient des jeunes en étant disponibles si ceux-ci rencontrent des difficultés sur les réseaux sociaux.

Enfin, il a été conseillé de faire connaître les ressources d'aides spécialisées et de normaliser le fait de faire appel à des spécialistes lors que l'on utilise trop les écrans et que l'on a besoin d'aide.

2.1.2 Formation et école

En cohérence avec l'idée d'une approche positive et saine du numérique, les jeunes ont proposé d'encourager la créativité et d'éviter la consommation passive de contenus numériques. Cela se ferait par le biais de cours permettant d'apprendre à utiliser le téléphone de manière créative, par exemple en faisant des montages photo, des vidéos, des musiques, en utilisant l'IA de manière adéquate, etc. Il a également été proposé de former les enfants afin de leur apprendre à gérer les informations, à vérifier les sources, à comparer les informations dans des cours ou des ateliers dédiés à cela.

Des propositions ont également mis en lumière le rôle des parents dans le domaine de la santé mentale et du numérique. En effet, les jeunes ont considéré que les parents sont souvent démunis face à ces problématiques et ne savent pas gérer la consommation numérique de leurs enfants. Ainsi, les jeunes ont proposé de faire des actions de sensibilisation auprès des parents et de les former à ces enjeux afin qu'ils sachent répondre à des besoins exprimés par les jeunes tels que :

- Encourager l'écoute et le dialogue entre les parents et leurs enfants ;
- Proposer des alternatives éducatives numériques autres que des vidéos et ainsi limiter l'usage des écrans comme une solution permettant de calmer et divertir les enfants ;
- Maintenir les limites et montrer l'exemple ;
- Dédramatiser l'ennui et encourager la créativité.

Enfin, il a été demandé que les mesures concernant le numérique dans la scolarité soient cohérentes. En effet, les jeunes ont déclaré que l'utilisation du portable est interdite dans les écoles mais qu'une utilisation courante des écrans était tout de même requise (notamment par l'utilisation d'applications telles que Teams, Pronote, Word, etc.).

2.1.3 Législation

Les jeunes ont partagé le besoin de renforcer, étoffer et actualiser la loi sur le numérique afin d'encadrer l'utilisation des médias numériques et de protéger la population, notamment les jeunes. En effet, les jeunes ont considéré que les règles de la société et le droit ne se sont pas assez adaptées aux avancées de la technologie. Ils ont donc proposé d'ajouter le thème du numérique dans la future loi cantonale enfance et jeunesse. Il a également été émis le besoin de plus de sévérité contre les dérives, notamment le cyber-harcèlement.

Enfin, il a été proposé par certains jeunes d'imposer que les comptes sur les réseaux sociaux restent privés jusqu'à 18 ans. Il a également été suggéré de mettre en place une loi sur l'âge d'utilisation des smartphones et d'accès à certaines applications.

2.2 Débats

Les questions et réflexions faites lors du plénum ont permis aux jeunes de détailler et défendre leur pétition (cf. annexe 2). Des doutes ont été émis concernant l'idée de favoriser une utilisation active plutôt que passive. En effet, plusieurs jeunes ont partagé leur crainte quant aux effets néfastes du numérique (tels que les difficultés de concentration ou la baisse des compétences intellectuelles). Ils considèrent ainsi qu'il ne faudrait favoriser aucun usage du numérique et davantage limiter l'accès à celui-ci pour les jeunes. Il a également été mentionné la possibilité de mettre un contrôle parental sur le téléphone afin de limiter l'utilisation du téléphone. Les représentant-e-s de la pétition ont au contraire estimé que nier les avancées technologiques et interdire l'utilisation du numérique aurait un effet contreproductif. En effet, les jeunes risqueraient de chercher à contourner l'interdiction, sans pour autant avoir reçu une éducation et la prévention nécessaires. Il en va de même pour l'utilisation du contrôle parental qui ne permet pas aux jeunes d'apprendre à avoir une consommation saine du numérique. Ils expliquent également que la proposition viserait à rendre les jeunes acteur-trice-s de leur utilisation du numérique et non pas passifs dans leur consommation. Ils en profitent pour préciser que les pratiques de consommations passives de contenus existent également avec la télévision et donc qu'interdire le portable aux jeunes ne supprimerait pas la problématique.

Concernant les cours de sensibilisation, il a été demandé si ceux-ci seraient dispensés par des professionnel-le-s tels que des informaticien-ne-s ou des psychologues. Les représentant-

e-s de la pétition ont expliqué qu'ils souhaitent une sensibilisation faite par les jeunes pour les jeunes, et donc avoir recours à des pairs ou à des personnes des centres de loisirs.

La pétition a été acceptée à 48 voix contre 13 et 17 abstentions.

3. Impact de la dette et du surendettement sur les jeunes et les familles

En Suisse en 2022 selon les chiffres de l'OFS, environ 40% des ménages suisses avaient contracté au moins une forme de dette. Ces dettes ne sont pas anormales. Cependant lorsqu'elles s'accumulent et ne peuvent plus être remboursées, elles peuvent conduire à une spirale du surendettement. Selon les chiffres de Dettes Conseils Suisse de 2024, la majorité de ces situations sont dues à des accidents, des maladies, une séparation ou un divorce, du chômage, ou encore une surcharge administrative. Ces situations peuvent avoir de nombreuses conséquences pour les individus concernés : mise aux poursuites, anxiété, isolement social, difficultés à trouver un logement ou un stage, etc. En Suisse, les dettes sont à vie.

Les jeunes ont donc été invité-e-s à réfléchir à cette problématique et à faire des propositions pour prévenir ces situations ou venir en aide aux jeunes et aux familles concerné-e-s.

3.1 Idées et propositions des jeunes

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session ont pu être regroupées en trois catégories : formation et prévention ; aides et ressources ; actions de l'État.

3.1.1 Formation et prévention

Le cours Monde contemporain et citoyenneté (MCC) destiné aux élèves de 11H comporte des cours traitant du budget, des revenus et des dépenses. Cependant, selon les jeunes ils n'auraient pas appris la gestion de budget dans ces cours. Ils ont donc proposé d'avoir des cours à l'école pour apprendre à gérer son budget et plus globalement apprendre à gérer « toutes les choses d'adulte » comme les impôts, les assurances, etc. Il existe des ateliers pour le secondaire II à ce sujet mais certains jeunes souhaiteraient que des cours sur le budget et l'endettement interviennent plus tôt dans le cursus, dès la 9^{ème}. Suite à des discussions, les jeunes ont estimé que les élèves de 9^{ème} étaient encore trop jeunes et ne comprendraient pas forcément le contenu. Il faudrait donc des cours très globaux car le sujet est complexe. Par exemple il pourrait y avoir des activités de mise en situation chez

les jeunes en classe de 9, 10 ou 11^{ème}. À partir du secondaire II, ces cours pourraient être davantage théoriques.

Certain-e-s jeunes ayant attesté ne pas avoir bénéficié de cours de prévention sur l'endettement, il a été suggéré de mettre en place davantage de prévention sur les conséquences de la dette sur le quotidien et d'informer sur la manière appropriée de réagir lorsqu'une personne est confrontée à des dettes ou à des poursuites. Il a également été proposé de faire de la prévention équivalente au « fumer tue » lors de l'utilisation de crédits et de nouvelles formes de paiement.

Finalement, il a été proposé de ne pas uniquement donner des cours sur la gestion des finances aux jeunes scolarisés mais également aux migrant-e-s. Ces cours pourraient être intégrés dans les leçons de français qui leur sont dédiées. Les migrant-e-s sont en effet plus vulnérables car ils doivent comprendre le système sans nécessairement parler et comprendre le français.

3.1.2 Aides et ressources

Les jeunes ont proposé de mettre à disposition un-e mentor-e qui accompagnerait les personnes endettées dès l'apparition des difficultés. Des accompagnements subventionnés par l'État existent déjà auprès du CSP et de Caritas, cependant peu de jeunes connaissent l'existence de ces prestations. Les jeunes craignent également que certaines personnes concernées craignent la stigmatisation n'osent pas se présenter auprès de CSP ou Caritas. Il pourrait donc être utile d'annoncer l'existence de ces prestations et d'en faire la promotion dans les écoles.

D'autres types d'aides ont été proposées, notamment afin de favoriser l'autonomie financière des jeunes et leur pouvoir d'achat. Il a été suggéré de mettre en place une carte ou une application à destination des jeunes du canton, leur permettant de bénéficier de réductions dans les magasins. Une autre mesure a été proposée pour rendre les emplois pour mineur-e-s plus accessibles car il est difficile pour un-e jeune de moins de 18 ans de gagner son propre argent.

3.1.3 Actions de l'État

Il a été proposé par les jeunes que l'État fixe un taux d'intérêt maximum sur les crédits. Une autre proposition visait à permettre un nouveau départ aux personnes surendettées, grâce à un effacement des dettes.

3.2 Débats

Plusieurs questions et critiques ont permis de clarifier l'objet de la pétition (cf. annexe 3).

Des interrogations ont été portées quant à l'adéquation de la mesure pour des personnes étant tombées dans le surendettement pour des raisons involontaires. En effet, un certain nombre de personnes surendettées le sont devenues suite à un accident ou une maladie. Dans ce cadre, saisir les biens de la personne durant 3 ans risque de mettre la personne davantage en détresse. À ce propos, étant donné l'impact psychologique que peuvent avoir les saisies, il a été demandé si la mesure comporte une aide ou un accompagnement psychologique. Les représentant-e-s de la pétition répondent à cela en expliquant que malgré les difficultés qu'engendreraient ces saisies, celles-ci prendraient fin après trois ans, contrairement à la situation actuelle des surendetté-e-s. De plus, les saisies sont calibrées en fonction des besoins vitaux. Cela permettrait donc à ces personnes d'avoir une porte de sortie du surendettement et de se réinsérer dans la vie, travailler, consommer et payer des impôts. Cela serait donc profitable à la fois à la personne et à la collectivité. Concernant le soutien psychologique, celui-ci n'a pas été pris en compte dans la rédaction de la pétition ; en revanche, il pourrait être inclus dans le cadre de cours obligatoires accompagnant la mesure de désendettement afin d'apprendre à gérer un budget.

Une inquiétude a porté sur la personne ou l'entité qui devrait payer le restant des dettes suite à la mesure de désendettement. Il a également été demandé s'il ne serait pas préférable de mettre en pause les dettes, le temps que la personne retrouve une stabilité. Les représentant-e-s de la pétition ont ainsi pu expliquer que le créancier aurait à charge le reste des dettes, ce qui forcerait les créanciers à ne pas octroyer de prêts trop facilement et à mieux prendre en compte la capacité du débiteur à rembourser sa dette. Concernant l'État, celui-ci ne serait pas perdant, malgré le fait de devoir rembourser certaines dettes. En effet, la personne une fois désendettée pourrait se réinsérer dans la vie économique du canton, consommer, travailler, payer des impôts. Concernant la mise en pause des dettes, cette possibilité existerait déjà et n'aurait selon les représentant-e-s de la pétition pas les effets escomptés.

Certains jeunes ont émis une crainte quant aux possibles fraudes qu'il pourrait y avoir dans ce système. Ce à quoi les représentant-e-s de la pétition ont rappelé le caractère contraignant de la mesure, notamment par le biais de saisies. De plus, malgré de possibles fraudes, la mesure permettrait à de nombreuses personnes de retrouver une vie normale et de se réinsérer dans la vie économique du canton, ce qui est bénéfique pour tous. De plus, il y aurait une période de 15 ans pour les personnes ayant fait usage de cette mesure, où elles devraient tout de même rembourser leurs dettes en cas de forte rentrée d'argent (héritage, gain à des jeux d'argent, etc.).

Enfin, les pétitionnaires ont précisé que la mesure serait anonyme et permettrait aux individus de ne plus se trouver aux poursuites.

La pétition a été acceptée à 38 voix contre 28 et 17 abstentions.

4. Adaptation au changement climatique et dangers naturels

Le 19 juin 2025, un rapport² confirme que l'objectif climatique de +1,5°C est hors d'atteinte. En Suisse, l'augmentation moyenne des températures est même supérieure à la moyenne mondiale. Ces changements climatiques impactent les dangers naturels et leur ampleur : augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, canicules, inondations, sécheresses, perte de biodiversité, etc. Afin de maintenir une bonne qualité de vie sur le territoire neuchâtelais malgré les effets des changements climatiques, il s'agit donc de renforcer la protection de la population face à leurs impacts et de les prendre en compte dans le développement territorial et économique du canton.

Le canton dispose depuis 2023 d'un Plan Climat développant 20 mesures d'adaptation aux changements climatiques. Le deuxième Plan climat concernant la période 2028-2031 est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, il a été demandé aux jeunes de réfléchir à des propositions afin que le canton s'adapte aux changements climatiques et aux dangers naturels qui en découlent.

4.1 Idées et propositions des jeunes

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session sont regroupées en trois catégories : mise en place d'un protocole et formation de la population ; constructions et aménagement du territoire ; création d'aides et d'assurances.

4.1.1 Mise en place d'un protocole et formation de la population

Il n'existe à l'heure actuelle pas de protocole en cas de phénomène météorologique extrême car ces événements sont exceptionnels. Les jeunes ont estimé qu'il serait important d'en avoir un afin que chaque individu sache comment réagir. Il faudrait donc mettre en place un protocole pour la population et surtout pour les services d'urgence afin d'avoir une bonne

² P. M. Forster et al.: (2025). Indicators of Global Climate Change 2024, <https://doi.org/10.5194/essd-17-2641-2025>

coordination entre les services, de ne pas les surcharger et pour que la population sache comment réagir.

Pour cela, il faudrait mettre en place une formation citoyenne afin que la population sache réagir avant et après une catastrophe naturelle et afin de diminuer les risques. Une suggestion serait de dispenser des formations dans les écoles ou dans les lieux de travail, comme cela peut se faire pour les incendies. Il pourrait également y avoir des volontaires, tout comme pour les pompiers, qui soient formé-e-s et qui pourraient aider la population et les services d'urgence, par exemple en dégagant les routes.

Dans cette proposition de protocole d'action et de formation, les jeunes ont également suggéré de mettre en place davantage de moyens logistiques pour se relever de ces événements.

Enfin, ils ont estimé important de mettre en place un moyen d'informer efficacement la population en cas de phénomène météorologique extrême, comme par exemple par le biais d'alarmes de tempêtes. Une information efficace permettrait en effet d'empêcher que des personnes non informées ne viennent dans les lieux touchés par une catastrophe.

4.1.2 Constructions et aménagement du territoire

Les jeunes ont proposé d'adapter les bâtiments aux dangers naturels afin qu'ils puissent y résister. Un jeune a donné l'exemple de vieux bâtiments, construits afin de résister au vent. Le vent qui arrive dans la vallée arrive ainsi dans la grange qui protège du froid les maisons. Certaines anciennes techniques sont donc efficaces car elles tiennent compte de la situation géographique des bâtiments. Il faudrait donc s'inspirer des anciennes techniques et adapter les bâtiments par rapport à leurs situations géographiques et les dangers naturels reliés.

Il a également été proposé de rendre les routes davantage perméables. Ainsi, lorsqu'il faut construire ou refaire des routes, les solutions permettant d'atteindre ce but devraient être mises en avant. Les jeunes ont donné l'exemple de la Bretagne où des routes sont faites à base de coquilles d'huître ce qui permet à l'eau de pénétrer dans le sol. Le gravier pourrait également être une solution.

4.1.3 Création d'aides et d'assurances

Les jeunes ont proposé de créer un fonds spécial pour financer le coût des catastrophes naturelles au niveau étatique car ces événements vont être amenés à survenir de plus en plus souvent. Une possibilité consisterait donc à constituer un fonds à qui ne soit pas une charge exceptionnelle et de le mettre au budget. Ces aides financeraient la reconstruction, l'investissement ainsi que les soins physiques et psychologiques.

Ils suggèrent également la création d'une aide pour s'adapter au changement climatique, notamment pour baisser les inégalités entre les personnes de tout niveau socio-économique. Il faudrait également faire en sorte que les assurances soient accessibles à toutes et tous.

4.2 Débats

Certains jeunes se sont montré-e-s sceptiques quant au public cible de la mesure proposée dans la pétition (cf. annexe 4). En effet, ces cours de sensibilisation s'adresseraient aux enfants, alors que ceux-ci ne sont pas responsables de nombreuses pollutions. Les enfants ne peuvent en effet pas conduire, payer des billets d'avions, etc. Des doutes ont également été émis quant au fait de rajouter de la sensibilisation à un programme scolaire déjà chargé. Certain-e-s jeunes ont de plus témoigné-e-s que ces cours ne sont pas toujours intéressants car trop théoriques et qu'ils n'en retiennent pas nécessairement le contenu.

Dans l'idéal, les représentant-e-s de la pétition auraient souhaité que cette sensibilisation soit donnée à l'ensemble de la population, ce qui est plus difficilement faisable que la mise en place de cours ponctuels à l'école. De plus, l'école permet de sensibiliser des jeunes de tous les milieux socio-économiques. Ces derniers peuvent par la suite influencer les choix et pratiques au sein de leur famille. Enfin, les représentant-e-s rappellent que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, et que les sensibiliser à cette cause aujourd'hui influencera leur potentiel d'action de demain.

Les débats ont permis de préciser la forme que prendraient ces cours ponctuels. En effet, la question de l'écologie étant déjà abordée dans le cours de géographie, les jeunes craignaient une redondance des thématiques. Les représentant-e-s de la pétition ont donc expliqué que ces cours seraient donnés par des intervenant-e-s spécialisé-e-s dans les questions climatiques, la durabilité et les dangers naturels. Ils aborderaient par exemple les gestes à adopter en cas de dangers naturels.

La pétition a été acceptée à 61 voix contre 10 et 11 abstentions.

5. Accès à la culture chez les jeunes

La culture est à la fois une expérience personnelle, une pratique active, un savoir et un bien commun, incluant la création artistique et la participation en tant que spectateur-riche. Elle couvre différents domaines comme les arts visuels, la musique, le cinéma, le théâtre, les pratiques numériques ou les pratiques interdisciplinaires et favorise le lien social, le partage et l'épanouissement individuel.

Dans le cadre de la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC), le service de la culture développe un plan d'action pour l'accès à la culture. C'est dans ce contexte qu'il a été demandé aux jeunes de réfléchir à des propositions sur l'offre culturelle cantonale, les actions des médiations dans le cadre scolaire et les moyens de réduire les inégalités d'accès à la culture.

5.1 Idées et propositions des jeunes

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session sont regroupées en trois catégories : à l'école ; développer les offres pour les jeunes ; améliorer la communication des offres et événements.

5.1.1 À l'école

Les jeunes ont eu plusieurs idées en ce qui concerne les médiations culturelles au sein des écoles. Ils ont proposé de prendre en compte l'intérêt des élèves dans le choix des activités culturelles en faisant un sondage chaque début d'année scolaire. Une autre proposition suggérait de faire un lien entre les activités culturelles et les matières. À titre d'exemple, les jeunes pourraient aller au cirque dans le cadre de cours de sport, au théâtre dans le cadre de cours de français, à l'opéra dans le cadre de cours de musique, etc. Ils ont également suggéré d'augmenter le nombre de médiations et visites culturelles, à l'école obligatoire et post-obligatoire. Les jeunes ont proposé d'impliquer les élèves dans l'organisation de ces événements. Cela leur permettrait en effet d'acquérir des compétences et d'être davantage investis. Enfin, il a été souhaité de développer des clubs scolaires autour de certains sujets (comme par exemple un club cinéma).

5.1.2 Développer les offres pour les jeunes

Afin de favoriser l'accès des jeunes à la culture, il a été estimé qu'il fallait rassurer les parents. Pour cela, il a été proposé d'organiser davantage de concerts pour les jeunes et de privilégier un format réduit et intimiste. Cela permettrait de rassurer les familles et de réduire les réticences parentales pour permettre aux jeunes de sortir. La présence d'adultes pour encadrer certaines activités pourrait également être un levier pour que les parents acceptent que les enfants prennent part à celles-ci (par ex : concerts, cinéma, etc.)

Un deuxième élément identifié pour favoriser l'accès des jeunes à la culture est le coût des activités culturelles. Il a ainsi été proposé de mettre en place une tarification préférentielle, voir même de mettre en place des événements gratuits à disposition des jeunes, au cinéma et à

des concerts. Il a également été suggéré d'avoir des offres culturelles comprenant le prix des transports publics. Enfin, il a été proposé d'adapter les prix à l'âge, y compris dans les magasins par exemple pour l'achat de matériel artistique ou littéraire.

Deux mesures ont encore été proposées pour permettre aux jeunes d'être davantage actrice-s d'activités culturelles. Il s'agit premièrement de repousser l'âge limite du passeport vacances, qui propose actuellement des activités durant l'été aux jeunes de 8 à 15 ans. La deuxième proposition consiste à créer un lieu de création artistique libre et gratuit à destination des jeunes.

5.1.3 Améliorer la communication des offres et événements

Plusieurs propositions ont mis en avant le fait que les jeunes n'avaient pas connaissance des offres culturelles leur étant destinées. Certain-e-s jeunes ont ainsi proposé de mettre en place des offres financièrement attractives, comme un abonnement pour pouvoir profiter de nombreuses activités culturelles à petit prix. Il existe cependant déjà un AG culturel permettant aux jeunes jusqu'à 26 ans d'avoir accès pour 100.- par année à des concerts, expositions, films, festivals et spectacles. Ainsi, il a été proposé de mettre davantage en avant les offres et activités culturelles pour les jeunes.

Il a également été proposé de créer « quelque chose » (un site, un compte Instagram, un agenda public, ...) qui permette aux jeunes de voir toutes les offres culturelles qui existent, pour qu'ils puissent trouver des événements les intéressant. Les jeunes n'avaient pas connaissance d'une plateforme existante : le Culturoscope. Il s'agit d'un agenda culturel partagé auquel contribue le canton de Neuchâtel. Ils ont également un compte Instagram et une application.

5.2 Débats

Les questions et débats ont permis de clarifier l'objet de la pétition (cf. annexe 5), notamment ce qui est inclus sous le terme de culture. Ainsi la culture regroupe les arts visuels, la musique, le cinéma, le théâtre, les pratiques numériques et les pratiques interdisciplinaires. En revanche, les représentant-e-s de la pétition spécifie qu'il s'agit surtout de mettre en avant les projets de jeunes pour les jeunes.

Certain-e-s jeunes ont expliqué que l'AG culturel, bien qu'intéressant, reste cher pour des étudiants. Cependant d'autres jeunes ont émis des doutes quant au fait que le prix freine l'accès des jeunes à la culture. En effet, ils ont fait le constat que l'abonnement Netflix est plus cher à l'année que l'AG jeune mais pourtant davantage de jeunes ont Netflix que l'AG culturel. Ainsi, il se peut que les jeunes soient simplement désintéressés de l'offre culturelle,

notamment celle proposée par l'AG culturel. À cela, les représentant-e-s de la thématique expliquent que Netflix et le cinéma font partie de la culture. Ils identifient également que le problème principal n'est pas le manque d'offres pour les jeunes, mais le fait qu'elles ne sont pas assez connues. Il s'agit alors de mettre en avant les offres, les événements et les activités culturels, contrairement à Netflix qui propose une consommation culturelle individuelle.

Une crainte a été émise quant aux risques de défavoriser les acteur-trice-s culturel-le-s en mettant davantage d'offres et en réduisant les prix. Les représentant-e-s de la pétition spécifient que les offres ne seraient pas financées par la baisse des salaires des acteur-trice-s culturel-le-s mais par exemple par des subventions. Ces questions financières seraient alors abordées avec la commission culturelle, dont la création est proposée dans la pétition.

En ce qui concerne l'attractivité des événements culturels, les représentant-e-s de la pétition pensent que rendre les activités et événements plus accessibles en augmentera l'attrait. En parallèle, un travail sera fait sur la visibilité des offres et des événements, grâce aux réseaux sociaux mais également par la création d'une application regroupant les offres et événements du canton. De plus, il y a également une volonté de mettre en valeur les médiations culturelles durant la scolarité, en liant des activités avec les matières enseignées, pour faire découvrir à tous les jeunes certaines formes de culture.

La pétition a été acceptée à 61 voix contre 11 et 10 abstentions.

6. Participation des jeunes aux votations

Les jeunes manifestent leur intérêt pour la politique par différents moyens (manifestations, réseaux sociaux, engagement associatif, etc..). En revanche, le niveau de participation des jeunes aux élections et votations reste relativement faible. Dans le canton de Neuchâtel, les 20-35 ans sont généralement la classe d'âge participant le moins aux votations par rapport aux autres classes d'âge. À l'occasion de la Session des Jeunes, les participant-e-s ont été invité-e-s à réfléchir à des propositions afin de favoriser la participation des jeunes aux votations et aux élections.

6.1 Idées et propositions

Les différentes propositions et idées émises par les groupes de réflexion décentralisés et les participant-e-s de la Session sont regroupées en trois catégories : votations ; sensibilisation aux votations ; politique pour les jeunes

6.1.1 Votations

Les jeunes ont proposé de mettre en place le droit de vote à 16 ans. Des jeunes se sont interrogés sur l'effet de cette mesure et si elle ne déplacerait pas juste le taux de participation à une autre classe d'âge sans pour autant l'augmenter. Ceux-ci ont considéré que cela aurait un effet tremplin et ne réduirait pas le taux de participation des jeunes. Les représentant-e-s de la pétition ont pu expliquer que mettre en place une sensibilisation aux votations en parallèle au droit de vote à 16 ans permettrait de maximiser l'impact car cela créerait une continuité entre la fin de l'école obligatoire et le début de la participation aux votations.

Une autre proposition a été émise quant au droit de vote : rendre la participation aux votations obligatoire, sous peine d'amende, comme l'a institué le canton de Schaffhouse. Les jeunes ayant moins de moyens financiers pour payer ces amendes, voteraient ainsi davantage. Cela contribuerait à augmenter le nombre de personnes s'y intéressant. Durant les discussions, les jeunes se sont finalement montré-e-s opposé-e-s à cette proposition. En effet, voter blanc est également une manière de montrer son avis. Il ne faudrait donc pas que la population vote blanc au lieu de ne pas voter car cela biaiserait l'interprétation des résultats. À ce propos, les jeunes ont exprimé qu'il serait nécessaire de distinguer le vote blanc et le non-vote.

Enfin il a été proposé de mettre en place des comptes-rendus montrant les effets de la votation. Cela a été considéré comme un plus pour les jeunes afin de prouver l'impact réel des votations, mais pas comme une solution.

6.1.2 Sensibilisation aux votations

Ces sensibilisations commenceraient à l'école obligatoire, afin de permettre aux jeunes d'avoir la parole, d'apprendre à s'exprimer, à débattre et à comprendre le fonctionnement des votations. Le fait que ces cours aient lieu à l'école obligatoire permettrait d'impliquer l'ensemble des jeunes, peu importe leur niveau socio-économique et leurs intérêts. L'idée serait d'aborder les sujets mis en votation à l'école, d'une autre manière que dans les cours de MCC. Il ne serait ainsi pas demandé aux élèves d'apprendre par cœur de la matière mais qu'ils s'impliquent au travers d'ateliers ou de débat. Par exemple, les jeunes ont partagé l'idée d'organiser de fausses votations ou des élections fictives avec un aspect ludique. Les jeunes ont exprimé la crainte que si le sujet n'est pas noté, il y ait moins d'implication de la part des jeunes. Ils ont donc proposé de noter les élèves par rapport à leur implication et non pas par un test de connaissances. Cela aurait comme objectif non pas de créer des politiciens, mais d'enseigner aux jeunes l'importance du vote assez tôt dans leur scolarité, en restant subtil et en les impliquant. Ces sensibilisations pourraient être dispensées par des intervenant-e-s autres que les professeurs et faire intervenir des associations ou des organismes.

6.1.3 Politique pour les jeunes

Les jeunes ont exprimé avoir besoin d'informations ciblées et adaptées à un public jeune, sous un format adapté, comme des vidéos sur les votations. Ils ont donné l'exemple de la vidéo du PS « La valeur locative expliquée à mon chat », en regrettant que ce type de vidéo soit fait par des partis, car cela explique le sujet au travers des valeurs de ce dernier. Les jeunes souhaitent que les informations viennent à eux. Cela pourrait passer par le biais d'un réseau social géré par l'État et qui expliquerait de manière neutre les votations.

Il a également été émis le besoin de mettre davantage en avant les partis politiques à destination des jeunes et la politique pour la jeunesse. En effet, les jeunes ont estimé que dans les comités, les personnes ont généralement plus de 30 ans et les sujets concernent des personnes de plus de 30 ans.

6.2 Questions et Débats

Lors des débats sur la proposition émise dans leur pétition (cf. annexe 6), des doutes ont été émis quant à la possibilité de rajouter un cours régulier dans l'emploi du temps déjà chargé des jeunes. De plus, le fait de rendre ces cours obligatoires risque d'avoir l'effet inverse et de les désintéresser de ces sujets.

À cela, les représentant-e-s de la thématique expliquent que l'école obligatoire serait un tremplin pour l'intérêt politique et serait le lieu le plus adapté car il permet à l'ensemble des jeunes d'y avoir accès, peu importe leur niveau socio-économique, leur famille, leurs intérêts, etc. L'objectif serait de commencer ces cours à la fin de l'école obligatoire, en abordant des thématiques de base permettant de se forger une opinion politique, tel que les moyens de trouver une information fiable et de qualité. Les cours pourraient se complexifier de manière progressive jusqu'à la fin de la formation secondaire. L'idée serait également de rendre ludiques ces cours, avec par exemple des visites au Grand Conseil, des rencontres avec des élus, des interventions des parlements des jeunes, etc. Il ne serait pas attendu des jeunes qu'ils apprennent des informations par cœur, mais qu'ils participent et s'impliquent. Les notes seraient basées sur ces deux derniers éléments, les jeunes n'auraient donc pas de charge de travail supplémentaire en dehors des cours.

Ces cours permettraient aux jeunes de savoir comment s'informer et se forger une opinion politique ainsi que d'avoir une meilleure compréhension du fonctionnement et des textes politiques. Ils seraient dispensés par des intervenant-e-s formé-e-s à ces thématiques. Il y aurait également la possibilité de faire intervenir des partis politiques pour que les élèves puissent voir tous les horizons existant et pour préserver l'impartialité. Afin que ces cours

soient donnés de la même manière à tous et qu'ils soient le plus neutres possibles, ils se baseraient sur un support, tel que proposé dans l'application Easy Vote.

Un doute a été émis quant au public cible de ce cours. En effet, les jeunes votant le moins sont ceux entre 20 et 34 ans. Cependant, la proposition ne vise pas spécifiquement cette tranche d'âge. Pour cela, il aurait pu être proposé de faire un compte sur les réseaux sociaux qui s'adresserait à l'ensemble des jeunes du canton. À ce commentaire, les représentant-e-s de la pétition ont expliqué que l'intérêt pour la politique se forge jeune. Donner ces cours permettrait de cultiver cet intérêt tôt, de planter une graine qui pourra germer dans le futur.

La pétition a été acceptée à 38 voix contre 34 et 9 abstentions.

7. Suivi des pétitions

Sur les cinq pétitions acceptées, quatre ont été transmises à des commissions adaptées au sujet et spécifiées dans le tableau ci-dessous.

Pétition	Commission	État des lieux
Pour l'inscription dans la Loi sur l'enfance et la jeunesse de mesures pérennes de prévention, de sensibilisation et de formation autour de la digitalisation	Commission Digitalisation	La commission Digitalisation a donné suite à la pétition sous la forme d'une motion (motion 26.119). Cette dernière a été acceptée le 28 avril 2026 par le Grand Conseil.
Pour des cours de sensibilisation au changement climatique et de prévention des dangers naturels au sein des écoles obligatoires du canton	Commission Éducation	Le Grand Conseil n'a pas donné suite à la pétition lors de la Session du 28 avril 2026.

L'accès des jeunes à la culture doit être renforcé !	Commission Encouragement activités culturelles	Pas encore traitée
Mise en place de cours de formation sur la politique et d'encouragement à la participation	Commission Éducation	Pas encore traitée

La pétition « Nouveau départ » a quant-à-elle été présentée au Grand Conseil sous la forme d'un projet de résolution. Le projet de résolution a été refusé par le Grand Conseil le 02 décembre 2025.

8. Enquête de satisfaction

Afin de recueillir l'avis des participant-e-s une enquête de satisfaction a été faite à la fin de la Session des Jeunes. Sur les 85 participant-e-s, 72 ont répondu à cette enquête.

Parmi les jeunes ayant répondu au sondage, il apparaît que les principales motivations les ayant menés à s'inscrire étaient l'intérêt pour la politique, le débat et les sujets proposés. Les jeunes ont été satisfait-e-s des thématiques et seuls 15% des participant-e-s auraient souhaité en proposer d'autres.

Les participant-e-s ont jugé positivement la qualité des échanges et ont eu le sentiment d'avoir pu s'exprimer durant la Session des Jeunes. En revanche, certains jeunes ont partagé le sentiment d'avoir manqué de temps, notamment pour la rédaction de la pétition et pour les débats en plénière. Malgré ces commentaires, la majorité des répondant-e-s ont estimé que le format et la durée de cette Session étaient adaptés.

Dans l'ensemble, la Session des Jeunes a été évaluée positivement et a même pu être la source de rencontres :

« Les thèmes proposés m'ont tout de suite intéressée, mais ce qui m'a surtout motivée, c'était la possibilité de rencontrer d'autres jeunes engagés et curieux de politique, ce qui n'est pas très courant dans mon entourage. J'avoue que j'étais un peu sceptique au moment de mon inscription : je me demandais si vous arriveriez vraiment à réunir 100 signataires et si les participants prendraient la Session des jeunes au sérieux. Finalement, j'ai été complètement bluffée, comme l'a si bien dit le président du Grand Conseil, Monsieur Emile Blant. J'avais

sous-estimé le nombre de jeunes investis et engagés dans notre canton, il semble simplement que je n'avais pas encore croisé leur chemin ! Cette session nous a permis de faire connaissance, d'échanger nos coordonnées et, qui sait, peut-être de lancer un projet ensemble à l'avenir. »

(Commentaire anonyme, enquête de satisfaction)

9. Conclusion

Cette Session des Jeunes a mis en lumière l'importance d'offrir un espace d'expression, de débat et de rencontres, où chacun-e peut partager son expérience, ses préoccupations et ses idées. Cette session organisée autour de six thèmes choisis par les départements et la Chancellerie afin de garantir leur résonance avec les enjeux actuels, a permis de créer un espace de travail particulièrement pertinent. En travaillant sur des sujets ancrés dans les préoccupations du moment, les participant-e-s ont eu l'occasion de formuler des propositions susceptibles d'avoir un impact réel et durable.

L'une des principales réussites de cet évènement réside dans la mise en dialogue de trois univers qui se côtoient rarement avec autant d'intensité : la sphère politique, la jeunesse et l'administration. L'implication des jeunes, la participation active des animateur-trice-s, l'expertise des député-e-s, des personnes de contact des départements et de la Chancellerie ont donné lieu à des échanges d'une grande richesse.

Ainsi, cette session s'affirme comme un moment fort de coopération et d'ouverture, où chaque contribution a trouvé sa place. Elle constitue un fondement solide pour les actions futures et confirme l'importance de maintenir des espaces où les regards politiques, administratifs et citoyens peuvent s'entrecroiser au service de projets porteurs de sens.

Neuchâtel, le 04.02.2026